

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 18

Rubrik: Questions professionnelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des exportations de vins de raisins secs de ce pays. Les laboratoires cantonaux ont constaté de leur côté que les vins grès importés actuellement ont un caractère tout différent de ceux qui avaient été introduits en 1927 et au début de 1928. Il est bien entendu que ces vins, comme tous les autres, continueront de subir le contrôle de la police des denrées alimentaires.

Bétail de boucherie. — Les journaux ont publié la note suivante: « Sur proposition de la commission du ravitaillement en viande, qui comprend des représentants de tous les groupes intéressés et notamment aussi des producteurs et des consommateurs, le Département fédéral de l'économie publique, considérant le petit nombre des offres en bétail d'abattage, a décidé d'autoriser pour une courte période l'importation de contingents déterminés de bœufs de boucherie. Ce bétail pourrait être importé jusqu'au milieu de mai. Des mesures de précaution seront prises en raison du danger d'épidémies. » On constate que le bétail sera légèrement entr'ouvert précisément pendant une période de quasi saison morte pour l'hôtellerie et que la fièvre aphteuse sera de nouveau dangereuse — on le sait d'avance à Berne — à partir du 15 mai.

Notre consommation de tabac. — Suivant les évaluations officielles, on consomme en Suisse 1 milliard 250 millions de cigarettes par an, soit à peu près une cigarette par jour et par habitant. Mais la cigarette ne représente en Suisse que le sixième de la consommation totale de tabac. D'après les chiffres publiés par la Direction générale des douanes, la moitié environ du tabac brut se consomme sous forme de cigares, surtout sous forme de bouts coupés (*Stumpfen*), dont nous brûlons annuellement un tiers de milliard. Les «Toscani» et les «Brissago» trouvent aussi beaucoup d'amateurs, mais les bouts tournés ne constituent qu'une très petite partie de la consommation totale. Le tabac qui se consomme dans les fourneaux de pipes représente environ le tiers de la consommation totale, soit une quantité double de celle utilisée pour la fabrication des cigarettes. La moitié du tabac brûlé par nos amateurs de pipe est du tabac indigène.

Représailles douanières allemandes. — Le 23 avril, les autorités douanières allemandes ont avisé les fournisseurs suisses de lait que dès le 24 avril il serait prélevé un droit d'importation de 5 marks par 100 kg. de lait entrant en Allemagne. Ce droit prohibitif, frappant d'un coup à la fois les fournisseurs suisses et à savoir les fédérations laitières et un certain nombre de fournisseurs privés qui ravitaillent les villes allemandes de Constance à Bâle, porte un coup très dur à la production laitière suisse de toute la région. Les localités allemandes limitrophes, depuis des années, surtout pendant les mois d'hiver, doivent faire venir du lait du dehors, les fournisseurs allemands n'étant pas en mesure de les approvisionner. Les suisses ont, après avoir obtenu tant d'interdictions ou de restrictions d'importations comme de hausses successives et diverses de tarifs douaniers, nos producteurs ne doivent pas s'étonner si l'on commence à se fâcher à l'étranger.

Le mouvement mondial des prix. — La baisse des prix de gros, qui a débuté en 1924, s'est considérablement accentuée en 1929. Durant ces cinq années, elle a atteint une proportion de 20 %. Elle a été particulièrement sensible pour les céréales, les sucrés, les matières premières de l'industrie textile, les métaux non ferreux, le pétrole et le café. Toutes les mesures officielles ou privées de valorisation ont été impuissantes à résister au mouvement de baisse, qui toutefois semble maintenant un peu enrayé. Par contre, la baisse des prix de détail a été beaucoup moins forte et beaucoup plus lente, ce qui a réduit le pouvoir d'achat des diverses classes occupées à la production de gros, et obligées de subir de leur existence en payant les hauts prix de détail. Ce désaccord entre les prix de gros et les prix de détail empêche les économistes d'émettre des pronostics un peu certains pour 1930, d'autant plus qu'il faut compter avec les conséquences des événements de bourse et avec la dépression agricole générale.

L'exploitation du Lausanne-Palace (anciennement le Grand Hôtel, société anonyme des hôtels de tourisme et de bains) a commencé l'exercice 1929 en donnant un produit brut de 505.097 fr. 60, les loyers ont rapporté 203.670 fr. 85 et le solde reporté de 1928 était de 5.134 fr. 80; le total des recettes de profits et pertes est ainsi de 713.903 fr. 25. Les frais d'administration ont absorbé 6.400 fr. 70, les impôts 18.625 fr. 90, l'entretien des jardins 14.304 fr. 32, les frais d'entretien, de gérance, d'eau, d'électricité, etc. 36.159 fr. 40, les intérêts sur les crédits hypothécaires 315.000 fr. 00, les amortissements 120.030 fr. 20 est affectée à des amortissements, 20.000 fr. sont consacrés à payer des travaux en cours, une somme de 120.000 fr. est versée comme intérêt variable au crédit hypothécaire de deux millions de francs et un solde de 4.501 fr. 43 est reporté à nouveau. Le capital-actions est de 762.450 fr., dont 500.000 fr. d'actions privilégiées. Les emprunts et crédits hypothécaires représentent 8.300.000 fr., les créanciers divers 12.652 fr. 40, les autres 10.000 fr. 00. Les immeubles figurent au bilan pour 8.108.500 fr., le mobilier (Palace et Palmiers), les automobiles et le garage pour 680.000 fr., les provisions pour 95.000 fr., les débiteurs divers pour 55.057 fr. 70 et les disponibilités en banque pour 201.005 fr. 55.

Fruits, légumes et autres produits du Tessin. — Le Département tessinois de l'agriculture a décidé de créer, sur un terrain de 30 à 40 ares, une pépinière de pêchers de meilleures espèces pour les fournir aux agriculteurs qui en feront la demande. Plus tard, on s'occupera aussi d'autres catégories d'arbres fruitiers. Des cultures d'asperges vont être tentées sous la direction de l'Ecole d'agriculture de Mezzana. On est en train de faire des essais fort intéressants de culture intensive des légumes, en appliquant des méthodes toutes nouvelles: l'échauffement artificiel du sol, l'utilisation rationnelle des rayons solaires, les vitrages, les cultures sous l'eau chaude, etc. On espère pouvoir obtenir par ce procédé sept à huit récoltes annuelles. Un subside de 3.000 fr. a été accordé à la nouvelle Coopérative apicole pour l'aider à trouver des débouchés au miel tessinois et à ses dérivés. Le miel fourni par les apiculteurs du canton est contrôlé à la coopérative, qui écarte les produits de qualité inférieure. En favorisant l'élevage des abeilles, on favorise du même coup l'arboricul-

ture, l'abeille jouant un grand rôle dans la fécondation des arbres fruitiers. Enfin on va créer une station cantonale d'apiculture, qui s'attachera spécialement à la sélection des meilleurs races pour les fournir aux éleveurs de volaille. Tous ces efforts sont intéressants pour l'hôtellerie, qui ne demande pas mieux que d'acheter les bons produits du pays.

Nouvelles diverses

L'Hôtel Bellevue à Genève, ouvert en 1903, avait passé en 1907 à une société anonyme dont toutes les actions étaient entre les mains de l'ingénieur E. Eisenhofer. L'hôtel a été entièrement rénové et une nouvelle société immobilière, l'ancienne S. A. Hôtel Bellevue est entrée en liquidation et le fonds de commerce a été repris par M. A. Nantermod, de la British Pension, à Genève.

La Chaux-de-Fonds. — Une grande assemblée publique présidée par M. Paul Stähli, président du conseil communal de La Chaux-de-Fonds, a examiné le 24 avril un projet de création d'un Syndicat d'initiative (Société de développement). Ce syndicat aura pour but d'organiser la propagande touristique de la ville et la publicité nécessaire pour faire connaître les sites pittoresques des environs immédiats de la cité horlogère.

Les prix d'hôtel en Italie. — Par suite de la suppression des taxes municipales sur les denrées alimentaires et les boissons, les hôtels et les restaurants ont été invités à abaisser leurs prix. En conséquence, mais ces établissements font observer que les tarifs en vigueur actuellement ont été déjà fixés au-dessous de la normale en prévision de la suppression des taxes municipales et qu'ils ne peuvent pas subir l'obligation d'une nouvelle baisse pour le même motif. On croit cependant que les prix devront diminuer de 10 % dans les hôtels.

Stavayer-Plage. — La belle plage d'Estavayer-le-Lac va être pourvue, après tant d'autres, d'installations modernes. Un consortium s'est constitué pour assurer les ressources financières indispensables et les travaux seront poussés assez activement pour permettre l'ouverture de la plage le 1er juin prochain. Le bâtiment aura une longueur de 18 mètres et une largeur de 8 mètres. Il comprendra 22 cabines particulières et deux grandes cabines communes. L'établissement pourra recevoir 600 personnes. Une terrasse sera aménagée au premier étage, qui servira de tea-room.

Comment Nice se défend. — On lit dans le *Petit Parisien*: L'hiver dernier, une campagne a été faite en Angleterre, en Italie et en Allemagne principalement, dans d'importantes publications médicales et touristiques, contre le prétendu mauvais état sanitaire de la ville de Nice et contre ses imperfections climatiques. Pour répondre à cette campagne de mauvaise foi, la municipalité a décidé de participer à l'Exposition de la santé qui se tiendra à Londres du 10 au 16 juillet prochain. Elle a fait organiser, où on trouve des photographies, brochures de propagande climatique et touristique, graphiques et tableaux de température et de durée d'insolation, exposés de l'alimentation de Nice en eau potable, avec un film cinématographique sur le fonctionnement des usines d'ozonisation.

Le caractère international de la ZIKA s'affirme de plus en plus. Y participent officiellement, en effet, des équipes de cuisiniers de tous les pays voisins. Les Allemands ne concourent pas seulement dans la section culinaire, mais aussi dans la section industrielle; ils ont retenu toute une salle d'exposition pour leurs produits. Il y aura aussi un «Restaurant allemand», où des spécialités allemandes seront servies comme mets chauds. La direction de l'exposition a reçu des inscriptions des pays les plus divers et les preuves d'intérêt viennent même de très loin. C'est ainsi que le chef des cuisines du New Grand Hôtel de Yokohama a créé un prix d'honneur et que celui d'un important hôtel de Stockholm, empêché de participer personnellement à l'exposition, y enverra cependant une série de sculptures en sucre.

Où le Tessin copie l'Italie. — Le gouvernement tessinois, disent les journaux, a soumis à une commission spéciale un projet de loi réglant l'usage des langues nationales dans les enseignes. Le projet prévoit que les inscriptions doivent être faites en italien. La traduction dans les autres langues est autorisée, mais à la condition que les caractères de l'inscription soient plus petits. Les municipalités sont chargées de l'exécution de ces dispositions. — Nous nous demandons ce qui va se passer en ce qui concerne les enseignes des hôtels et des pensions. Dans cette catégorie d'établissements, en effet, qui s'adresse avant tout à la clientèle de la Suisse allemande et de l'étranger, on ne rencontre guère de bilinguisme et de bilinguisme. Faudra-t-il changer tout cela sous prétexte de sauvegarder l'italianité tessinoise? Mais la clientèle pourrait bien en tirer des conséquences que le gouvernement tessinois n'a pas prévues.

La durée du travail des employés sera discutée pour la seconde fois au cours de la XIV^{ème} session de la Conférence internationale du travail, en 1930. Consultés par le Bureau international du travail, 18 gouvernements, y compris ceux d'Allemagne, de France et d'Italie, se sont prononcés en faveur d'un projet de convention réglementant internationalement la durée du travail des employés; six gouvernements préfèrent une simple recommandation et cinq, dont ceux de la Grande-Bretagne et du Japon, estiment que la question ne peut pas être résolue sur le terrain international. Le B.I.T. prépare un projet de convention limitant la durée du travail à 48 heures par semaine dans les maisons de commerce et les bureaux, avec une journée de travail de huit heures en principe, mais ne dépassant jamais dix heures pour la même journée. Deux projets de recommandation prévoient l'institution, dans les Etats membres de l'organisation internationale du travail, d'enquêtes sur la durée du travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires, ainsi que dans les entreprises de spectacles et autres lieux de divertissements. Les résultats de ces enquêtes seront

communiqués au B.I.T. dans un délai de quatre années, en vue de l'élaboration d'une convention spéciale concernant ces catégories d'établissements.

Trafic et Tourisme

Littérature touristique. — Le prix de littérature touristique, d'une valeur de 5.000 francs, créé par le Touring-Club de France et qui doit être désormais décerné chaque année à un ouvrage publié en français par un écrivain membre de l'association, a été attribué pour la première fois par le jury à M. Maurice Chenu, pour son livre «En canot», traitant du tourisme fluvial.

Les autos à travers la Manche. — Le 15 avril a été inauguré entre Calais et Douvres un nouveau service franco-anglais de transport des automobiles à travers le détroit. Le service est assuré par un ancien aviso de la marine britannique, transformé en conséquence. Les propriétaires des voitures peuvent y rester pendant la traversée, comme s'ils se trouvaient dans une cabine. Le bateau peut recevoir 26 voitures et 150 passagers.

Le Circuit européen d'aviation de tourisme est organisé cette année par l'Aéro-club d'Allemagne, ce pays ayant fourni les vainqueurs de l'année dernière. L'Aéro-club suisse sera représenté à cette grande épreuve, qui débutera le 20 juillet, par quatre équipages d'un pilote et un passager, montant trois monoplans de 110, 80 et 50 CV et un biplan de 40 CV. La Suisse romande fournit la première équipe, soit MM. Jean-R. Pierroz, pilote, et Jean Brocard, tous deux de Martigny.

Autocars postaux. — La Direction générale des postes a édité une liste de courses spéciales d'autocars postaux, avec l'indication des taxes pour l'aller et le retour pendant la haute saison et pendant l'avant et l'arrière-saison, du nombre de places, de la période d'exploitation, des distances parcourues, de la durée des trajets, etc. Ces listes peuvent être obtenues gratuitement, en français, en allemand ou en anglais, auprès de la Direction générale des postes à Berne et de l'Office national suisse du tourisme à Zurich et Lausanne.

Le tour de France pour 100 dollars. — Les représentants des principales agences de voyages françaises ont été reçus dernièrement par M. Gaston Gérard, haut commissaire du tourisme. M. Junot, qui présidait la délégation en sa qualité de président de la Fédération internationale des agences de voyages, a proposé au haut commissaire quatorze itinéraires de voyages en France, d'une durée de deux semaines, pour le prix forfaitaire de 2500 fr. français ou 100 dollars. Cette organisation, dont les Français pourront aussi bénéficier, commencera à fonctionner à partir du 15 mai.

L'aviation civile suisse, en 1929, a effectué 23.339 vols (14.399 en 1928), parcouru 1.026.000 km. (807.700), transporté 30.510 passagers (18.557) et 179.520 kg. (155.400) de poste, de fret et de bagages payants. Au 31 décembre 1929, il y avait 51 avions immatriculés, au lieu de 43 à la fin de l'année 1928. Nous avons en Suisse un nombre déjà important d'aviateurs sportifs possédant leur propre appareil. La formation de ces pilotes amateurs se poursuit particulièrement dans les clubs d'aviation sportive et touristique. A la fin de 1929, on comptait dans l'aviation civile suisse 92 pilotes munis d'un permis de conduire valable délivré par l'Office fédéral aérien.

L'Amérique du Sud envoie en Europe un nombre toujours plus grand de touristes. Dans un discours prononcé à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la fondation de la Chambre de commerce argentine à Paris, le chargé d'affaires de la République argentine a souligné qu'il est venu l'année dernière, à Paris seulement, 26.000 touristes de Buenos-Ayres. D'autre part, alors que les voyageurs des caravanes envoyées par certaines agences bornent leurs dépenses à des achats de cartes postales et repartent sans même nous avoir acheté une brosse à dents, l'Argentin, d'ailleurs ou planteur, quand il s'embarque pour l'Europe, a les bénéfices de son estancia dans son portefeuille et dépense largement. Presque tous les Sud-Américains qui viennent passer l'été en Europe pour fuir l'hiver de leur pays font également de fortes dépenses.

Une carte d'entrée provisoire pour embarcations. — L'Office suisse du tourisme a été autorisé par l'Administration des douanes à introduire une carte d'entrée provisoire pour bateaux plants, canoës et kajaks, à l'instar de celle qui existe déjà pour les automobiles et les

motocyclettes. Cette carte permettra aux étrangers, sans qu'il leur soit nécessaire d'appartenir à un club reconnu, d'introduire en Suisse pendant un mois les embarcations précitées sans acquitter les droits de douane. Cette carte provisoire, qui coûtera deux francs, pourra être obtenue auprès de tous les postes de douane importants à la frontière et auprès des bureaux de douane de l'intérieur de la Suisse dans les localités situées au bord des lacs. Chaque embarcation sera plombée lors du contrôle d'entrée et le plomb sera retiré par le poste de douane de sortie au même temps que la carte d'entrée provisoire. Le passeport avec ou sans visa, sera reconnu comme pièce de légitimation pour l'obtention de la carte. Cette facilité entrera en vigueur probablement le 15 mai 1930. L'Office suisse du tourisme à Zurich fournit tous renseignements utiles.

L'Exposition de Poznan. — L'Exposition internationale de transport et de tourisme a déjà enregistré de nombreuses inscriptions étrangères. En ce qui concerne l'aviation, le ministère français de l'Air a retenu 800 mètres carrés et beaucoup de constructeurs français exposeront également. L'aviation italienne occupera une série de stands d'une surface totale de 400 m². Les aviations allemande, tchécoslovaque et roumaine seront aussi représentées. Dans la section de l'automobile, qui n'occupera pas moins de 12.000 m², on trouvera des voitures exposées par les plus importantes maisons du monde entier, pas un qui concerne les chemins de fer, les sept réseaux français participeront à l'exposition. Le ministère italien des communications présentera un important matériel graphique et statistique et un train occupant 150 m. de rails. La Direction générale des C.F.F. donnera un tableau complet de notre réseau national, des difficultés qu'il a fallu surmonter pour vaincre les obstacles naturels et des prodiges techniques que constituent certaines constructions de tunnels et de ponts. Ainsi la Suisse sera rappelée aux visiteurs de l'exposition de Poznan au moins par nos chemins de fer et nos fabriques de locomotives.

A Dübendorf. — Alors que l'aérodrome militaire de Dübendorf n'a presque rien à envier aux meilleurs aéroports des capitales étrangères, l'aérodrome civil ne dispose que d'installations médiocres. Bien plus, à la fin de 1930, l'emplacement actuel sera repris par la Confédération, le bail arrivant à son terme. Si Zurich n'aménage pas un nouvel aérodrome d'ici au printemps 1931, cette ville cessera de figurer parmi les stations suisses d'aviation civile. Pour lui conserver son rang de grande station d'aviation commerciale, on a acheté à côté de l'aérodrome militaire un terrain de 50 hectares, qui a coûté 450.000 francs. Un second crédit de 50.000 francs a été voté pour le drainage et le nivellement de ce terrain. Maintenant, le Conseil d'Etat demande un crédit de 3.600.000 francs pour la construction de l'aéroport, comprenant un bâtiment pour les bureaux et le restaurant, une grande halle à l'usage des compagnies étrangères de navigation aérienne, une autre pour les compagnies suisses, un atelier de construction et de réparation, des hangars pour les avions privés et une station d'essai et de contrôle des moteurs. Mais une forte opposition se manifeste déjà dans des milieux très puissants à Zurich et il n'est pas sûr que cette ville puisse maintenir sa situation actuelle de grand aéroport international. La suprématie aérienne en Suisse passerait alors à Bâle et à Genève.

Questions professionnelles

Les contrats de publicité doivent stipuler très clairement la durée exacte du contrat, les dates de parution des insertions et même les caractères à employer pour le texte, notamment pour les titres ou autres mots destinés à attirer l'attention du lecteur. Les contrats doivent prévoir, en cas d'intempéries persistantes, une interruption possible de la publicité moyennant avertissement. L'emplacement des annonces, très important pour leur efficacité, doit être stipulé dans le contrat, tout en laissant au journal une certaine tolérance pour les besoins de la mise en page. Comme justificatifs, l'éditeur devra envoyer les numéros complets du journal ou du périodique où a paru l'insertion et non pas seulement des coupures. Enfin, le contrat détermine le tribunal compétent en cas de litige; il faut demander autant que possible que ce tribunal soit celui du domicile de l'annonceur et non pas celui d'un pays étranger. Il vaut mieux faire de la publicité dans un périodique lu spécialement par la clientèle que l'on veut atteindre que dans un journal à gros tirage, dont l'immense majorité des lecteurs ne jettent pas même un coup d'œil sur les annonces publiées par l'éditeur.

Pour votre dessert d'aujourd'hui



Les fruits et ananas LIBBY'S récoltés et préparés sur les lieux mêmes de production gardent leur fraîcheur; ils arrivent sur votre table délicieusement savoureux. Ils peuvent être consommés tels qu'ils sortent de la boîte, mais ils se prêtent aussi admirablement à de nombreuses préparations.

Pudding de macarons à l'ananas

(Pour 6 personnes.)
½ boîte d'ananas Libby's, 250 gr. de macarons, 1 grand verre de lait, 3 œufs, 1 petit verre à liqueur de rhum, 40 à 50 gr. de sucre en poudre, 80 gr. de sucre pour le caramel.

1^o Faire, dans un moule à charlotte, un caramel blond avec 80 gr. de sucre légèrement imbibé d'eau. Le laisser refroidir.
2^o Egoutter l'ananas. Le hacher très finement ou employer les ananas Libby's en marmelade. — 3^o Piler les macarons, les mettre dans un récipient, les arroser avec le lait sucré bouillant.
4^o Ajouter le bûche d'ananas, le rhum, puis les jaunes d'œufs un à un en mélangeant au fur et à mesure.
5^o Battre les blancs en neige, les incorporer à l'ensemble.
6^o Verser le tout dans un moule à charlotte, mettre cuire ¼ d'heure au bain-marie. Démouler tiède. Servir froid avec une sauce au jus d'ananas et kirsch.

Si votre fournisseur ne peut pas vous livrer les produits LIBBY'S, écrivez une carte à la Cie Libby McNeill & Libby, rue des Tanneurs 54, Anvers, qui vous donnera une liste des importateurs clients réguliers des insurpassables conserves LIBBY'S.